



Pierre Mendès France dans le box des accusés lors de son procès à Clermont-Ferrand

Deux combattants contre l'injustice

Luis Mendes de França - Pierre Mendès France

Le 27 octobre 1683, Luis Mendes de França, victime d'un procès inique, écrit une lettre de protestation au très illustre Seigneur Dom Verissimo de Aloncastre, Inquisiteur général du royaume du Portugal.

Pierre Mendès France, écrit lui le 21 juin 1941, une lettre au Maréchal Pétain, qu'il dépose avant de s'évader, sur la table de sa cellule de prison à Clermont-Ferrand où il est incarcéré pour désertion.

Luis Mendes de França, le 27 octobre 1683
à
Très Illustre Seigneur Dom Verissimo de Aloncastre,
Inquisiteur Général du Royaume de Portugal



Pierre Mendès France, le 21 juin 1941
à
Maréchal Pétain

Monsieur le Maréchal,
Le 4 mai 1941, le Tribunal Militaire de la 15^e Région m'a déclaré coupable de désertion en temps de guerre. Les nombreuses irrégularités qui ont abouti à ce jugement n'ont pas été retenues par le Tribunal. Je ne dispose plus d'aucun moyen légal de recours contre une décision qui me honore d'honneur, s'il n'a pas fait - à qui est mon cas - un peut pas aller.
J'ai été incarcéré pour m'être enlevé sans la signature. La forme est faite par la délinquance de l'homme la loi et les circonstances ouvraient une possibilité de révision de mon procès.
Quoi qu'il arrive, toutes mes forces, à date de ce jour sont consacrées à obtenir le plus tôt possible, la réhabilitation à laquelle j'ai droit. Rien ne me fera renoncer au serment que je jure ici de signer plus tard sans trêve, et mes enfants, mon sang que mes amis m'ont transmis sans souillure et que je n'ai personnellement pas sali.
Sincèrement agé, Monsieur le Maréchal, l'expression de mon profond respect
Pierre Mendès France

Les deux lettres en parallèle : celles de Luis Mendès de França et celle de Pierre Mendès France.

Pierre Mendès France, le 21 juin 1941
à
Maréchal Pétain

21 juin 1941

Monsieur Le Maréchal,

Le 9 mai 1941, le Tribunal Militaire de la 13^e Région m'a déclaré coupable de désertion en temps de guerre. Les nombreuses irrégularités qui ont abouti à ce jugement mensonger n'ont pas été retenues par le Tribunal (?)

Je ne dispose plus d'aucun moyen légal de recours contre une décision qu'un homme d'honneur, s'il n'a pas failli- ce qui est mon cas- ne peut pas accepter.

J'ai été inculpé pour m'être embarqué sur le Massilia, la preuve est faite par les déclarations du (?)

La loi ou les circonstances ouvraient une possibilité de révision de mon procès.

Quoi qu'il arrive, toutes mes forces, à dater de ce jour, seront consacrées à obtenir le plus tôt possible la réparation à laquelle j'ai droit. Rien ne me fera renoncer au serment que je répète ici de léguer plus tard, sans tâche, à mes enfants, **un nom que mes ancêtres m'ont transmis sans souillure et que je n'ai personnellement pas sali.**

Veuillez agréer Monsieur le Maréchal l'expression de mon profond respect

Pierre Mendès France